



Qu'est-ce que la Ligne d'Alerte Éthique ?

TEMSA considère ses employés comme sa ressource la plus importante et estime qu'un environnement de travail positif et un niveau de productivité optimal ne peuvent être atteints que par la mise en place et le maintien de canaux de communication ouverts. La Ligne d'Alerte Éthique est un système mis en place afin de gérer efficacement ces canaux de communication. Nous estimons qu'un système de signalement ouvert à tous et efficace occupe une place essentielle dans nos efforts visant à instaurer une culture d'intégrité, à protéger les valeurs éthiques, à renforcer la réputation et à consolider les mécanismes de prise de décision éthique, et nous poursuivons nos actions dans cette direction.

Rapport – Général

Quels types de situations dois-je signaler ?

Les situations négatives qu'il est souhaité de prévenir doivent être signalées, telles que les conflits d'intérêts potentiels pouvant survenir dans la vie professionnelle, les comportements ou attitudes contraires aux règles de déontologie, les violations de la loi ou encore les violations des Règles Générales de Conduite de TEMSA ainsi que des politiques et procédures éthiques et de conformité de TEMSA.

Si je suis témoin d'une violation, ne dois-je pas simplement en informer mon responsable ou le service des ressources humaines et leur laisser le soin de traiter le sujet ?

TEMSA attache de l'importance et s'attend à ce que tout employé ou toute partie prenante signale à l'entreprise tout comportement qu'il/elle considère comme contraire aux Règles Générales de Conduite de TEMSA, aux politiques et procédures éthiques et de conformité de TEMSA et/ou à la législation en vigueur. Si vous êtes salarié(e), nous vous recommandons en priorité de faire part de votre préoccupation à votre responsable hiérarchique direct ou à tout autre responsable que vous estimez concerné par le sujet. Cependant, nous sommes conscients qu'il peut exister des situations dans lesquelles vous pouvez hésiter à signaler un problème de cette manière. Dans ce cadre, TEMSA bénéficie des services d'un prestataire indépendant, Sanction Trace. Plutôt que de dissimuler la situation, nous préférons que vous nous la signaliez de manière anonyme via cette plateforme. TEMSA, ni aucun collaborateur de TEMSA, n'aura en aucun cas accès à vos informations d'identité ou à vos données d'accès.

Pourquoi devrais-je signaler ce que je sais ? Quel sera mon intérêt dans cette démarche ?

Nous avons tous le droit de travailler dans un environnement positif et nous avons la responsabilité de signaler les activités que nous estimons ne pas être menées de manière appropriée afin de préserver cet environnement. En travaillant ensemble, nous pouvons garantir un environnement sain et productif. En outre, l'abus de fonction, les conflits d'intérêts ou d'autres comportements ou attitudes contraires aux règles éthiques peuvent entraîner, au sein de notre entreprise, des pertes financières ou des atteintes à la réputation. L'identification précoce de ces situations et la mise en place de mesures appropriées dans les meilleurs délais possibles seront bénéfiques tant pour les employés que pour l'entreprise, ainsi que pour l'ensemble des parties prenantes, y compris les partenaires commerciaux de l'entreprise.

TEMSA SKODA SABANCI ULAŞIM ARAÇLARI A.Ş.

İstanbul Şube
Küçük Çamlıca Mahallesi, Kısıklı Caddesi,
Şehit İsmail Moray Sokak, No:2/1
34398 Üsküdar/İstanbul/Türkiye

info@temsa.com
T+90 200 000 00 00
F+90 200 000 00 00

Mersis No 08380004674900010
Yüreğir VD 8380046749
temsa.com

La direction souhaite-t-elle réellement que je fasse un signalement ?

Comme indiqué en détail dans les rubriques ci-dessus, nous souhaitons bien entendu que des signalements exacts ou fondés sur un soupçon raisonnable, effectués de manière honnête et de bonne foi, soient réalisés. Les employés, les partenaires commerciaux et les autres parties prenantes sont les personnes les plus susceptibles d'être les premières informées de toute situation pouvant faire l'objet d'un signalement. Les signalements que vous effectuerez peuvent permettre de réduire au minimum les éventuels effets négatifs sur notre entreprise et sur nos collaborateurs. En outre, les informations que vous partagerez peuvent contribuer à l'identification des problématiques susceptibles d'améliorer la culture et la performance de l'entreprise ainsi qu'à la mise en place de mesures appropriées.

À qui puis-je poser des questions concernant la gestion de la conformité et la mise en œuvre des politiques associées ?

Vous pouvez accéder ici à des informations détaillées concernant la gestion de la conformité et la mise en œuvre des politiques associées.

Qui peut accéder aux signalements ?

Lorsque vous accédez à la section dédiée au signalement, vos déclarations sont transmises directement au serveur sécurisé de la Ligne d'Alerte Éthique. La Ligne d'Alerte Éthique rend ces signalements accessibles uniquement à certaines personnes désignées au sein de l'entreprise, responsables de l'évaluation du rapport, en fonction du type d'infraction et du lieu de l'incident. Chacune des personnes recevant ces rapports a reçu les formations nécessaires afin de garantir le maintien de la confidentialité des rapports au plus haut niveau.

Comment se déroule le processus de signalement ?

Lorsque vous accédez au système afin d'effectuer un signalement, différentes questions vous sont posées. Les choix que vous effectuez et les réponses que vous fournissez influencent le déroulement du processus. Si le rapport examiné par le Comité d'éthique présente une information, un document ou une source manquante, les lacunes vous seront communiquées via le même système. Grâce au mot de passe que vous avez défini lors de la création du rapport et aux informations complémentaires que vous saisirez dans le système, les personnes en charge du dossier vous transmettront, dans les plus brefs délais, un retour via ce même système.

Peut-on considérer ce système comme un exemple de « quelqu'un me surveille » ?

La Ligne d'Alerte Éthique constitue une composante positive de notre philosophie générale visant à garantir un environnement de travail sûr, sécurisé et éthique. Nous vous encourageons à rechercher des orientations en matière de dilemmes éthiques, à formuler des suggestions ou à partager avec nous vos réserves concernant les sujets qui vous préoccupent. Une communication efficace revêt une importance cruciale dans le milieu professionnel actuel. Afin de remplir nos obligations en matière de conformité tout en garantissant un environnement de signalement positif, l'outil de signalement le plus efficace a été soigneusement sélectionné et mis à votre disposition.

TEMISA SKODA SABANCI ULAŞIM ARAÇLARI A.Ş.

İstanbul Şube
Küçük Çamlıca Mahallesi, Kısıklı Caddesi,
Şehit İsmail Moray Sokak, No:2/1
34398 Üsküdar/İstanbul/Türkiye

info@temisa.com
T+90 200 000 00 00
F+90 200 000 00 00

Mersis No 08380004674900010
Yüreğir VD 8380046749
temisa.com



Sécurité et confidentialité du signalement

Est-il vrai que les signalements que j'envoie depuis l'ordinateur de l'entreprise génèrent un journal serveur indiquant tous les sites internet auxquels mon ordinateur est connecté, et que ce journal ne révélera pas mon identité en tant que personne ayant effectué le signalement ?

La Ligne d'Alerte Éthique ne crée ni ne conserve aucun journal de connexion interne incluant des adresses IP. En outre, la Ligne d'Alerte Éthique s'engage à ne partager aucune information avec des tiers. Si vous avez des réserves à ce sujet, nous vous recommandons de faire vos notifications lorsque vous êtes hors des réseaux internet de l'entreprise ou depuis des ordinateurs disposant d'une connexion internet publique (aéroports, bibliothèques, etc.).

Puis-je effectuer un signalement depuis mon lieu de travail ou depuis mon domicile tout en restant anonyme ?

Les signalements que vous effectuerez depuis votre lieu de travail, votre domicile, l'ordinateur d'un ami ou tout autre portail internet resteront sûrs et anonymes. Les visiteurs du portail internet ne sont jamais identifiés par les noms affichés à l'écran et le système d'Alerte Éthique garantit la protection de l'anonymat en ne conservant pas les adresses IP.

Je crains que les informations que je fournis à la Ligne d'Alerte Éthique ne révèlent finalement mon identité. Comment pouvez-vous me garantir que cela n'arrivera pas ?

Le système d'Alerte Éthique est conçu de manière à protéger votre anonymat. Toutefois, si vous souhaitez rester anonyme en tant que personne ayant effectué le signalement, vous devez également veiller à ne pas divulguer accidentellement votre identité dans le texte de l'alerte. Par exemple, si vous utilisez des expressions telles que « depuis mon bureau à côté de celui de Jane Doe... » ou « fort(e) de mes 25 années d'expérience professionnelle... », il pourrait être possible de déduire votre identité. Nous vous recommandons donc de relire attentivement vos signalements afin d'éviter toute information qui vous serait propre ou qui pourrait être associée à votre personne.

Puis-je demander que mon identité soit clairement indiquée dans mon rapport ?

Un espace est prévu dans le rapport si vous souhaitez indiquer votre identité. Nous vous rappelons que, dans certains cas, l'indication de l'identité peut accélérer la résolution de l'infraction signalée ou la mise en place des mesures nécessaires.

Que dois-je faire si je crains que le fait d'effectuer un signalement ait un impact négatif sur moi ou sur mon emploi ?

Toutes les politiques de notre entreprise prévoient que l'ensemble des signalements effectués resteront strictement anonymes et que les personnes parties prenantes au sujet ne pourront en aucun cas intervenir. TEMSA ne tolère, en aucune circonstance, des représailles à l'encontre des personnes ayant effectué des signalements honnêtes et de bonne foi.

TEMSA SKODA SABANCI ULAŞIM ARAÇLARI A.Ş.

Istanbul Şube
Küçük Çamlıca Mahallesi, Kısıklı Caddesi,
Şehit İsmail Moray Sokak, No:2/1
34398 Üsküdar/Istanbul/Türkiye

info@temsa.com
T+90 200 000 00 00
F+90 200 000 00 00

Mersis No 0838004674900010
Yüreğir VD 8380046749
temsa.com

Pouvez-vous garantir que je ne subirai aucun préjudice du fait d'avoir effectué un signalement ?

TEMISA protège les personnes ayant effectué un signalement, même si l'exactitude des faits ne peut être établie à l'issue d'une enquête, à condition que le signalement ait été réalisé de bonne foi, sur la base de motifs raisonnables, et qu'il n'ait pas pour objectif de créer un préjudice, de nuire ou d'obtenir un avantage personnel. Toutefois, si, au cours d'une enquête, il apparaît que l'auteur du signalement a délibérément et de mauvaise foi effectué une fausse déclaration, des procédures disciplinaires pourront être engagées à son encontre. C'est pourquoi il est extrêmement important que les signalements reposent sur des observations, soient, dans la mesure du possible, étayés par des éléments de preuve ou, à tout le moins, fondés sur un soupçon raisonnable.

Astuces et Meilleures Pratiques

Je suis conscient(e) que certaines personnes adoptent des comportements contraires à l'éthique, mais cela ne m'affecte pas directement. Pourquoi devrais-je effectuer un signalement ?

Un comportement non éthique peut menacer les intérêts généraux des individus, de nos entreprises et de la société, et entraîner des préjudices matériels et moraux, des atteintes à la réputation ainsi que des situations d'injustice. Par conséquent, lorsque vous êtes confronté(e) à une situation susceptible de faire l'objet d'un signalement, nous vous invitons à considérer qu'il s'agit d'un devoir envers vous-même, vos collègues, l'entreprise et la société que de la rapporter.

Je ne suis pas certain(e) que ce que j'ai observé ou entendu constitue une violation des politiques de l'entreprise ou un comportement non éthique, mais cela ne me semble pas correct. Que dois-je faire ?

Dans une telle situation de doute, nous attendons de vous que vous effectuiez un signalement. Nous préférons que vous signaliez une situation qui pourrait finalement s'avérer sans conséquence, plutôt que de laisser un comportement potentiellement non éthique ne pas être examiné en raison d'un doute. De cette manière, vous pouvez contribuer à prévenir la poursuite d'éventuels comportements ou attitudes contraires à l'éthique, conflits d'intérêts, abus de fonction ou autres situations négatives.

Que se passe-t-il si mes responsables sont impliqués dans une infraction ? Ne vont-ils pas prendre le rapport et le dissimuler ?

Le dispositif de la Ligne d'Alerte Éthique et la distribution des rapports sont conçus de manière à ce que les personnes nommées ne soient ni informées ni habilitées à accéder aux rapports concernés.

Si la situation que je souhaite signaler concerne directement la Direction Générale de TEMISA, comment pouvez-vous garantir mon anonymat ?

Veuillez noter que les rapports relatifs à vos signalements sont transmis directement à la Direction Juridique et Conformité de TEMISA. Dans un tel cas, aucun employé de TEMISA n'aura le droit d'accéder à votre signalement. Si votre signalement concerne un dirigeant de haut niveau de TEMISA, les mesures nécessaires seront également prises afin de prévenir tout conflit d'intérêts et de garantir une enquête équitable.

TEMISA SKODA SABANCI ULAŞIM ARAÇLARI A.Ş.

İstanbul Şube
Küçük Çamlıca Mahallesi, Kısıklı Caddesi,
Şehit İsmail Moray Sokak, No:2/1
34398 Üsküdar/İstanbul/Türkiye

info@temisa.com
T+90 200 000 00 00
F+90 200 000 00 00

Mersis No 0838004674900010
Yüreğir VD 8380046749
temisa.com

Que se passe-t-il si, après avoir effectué le signalement, un élément important concernant l'incident me revient à l'esprit ? Ou si l'entreprise a d'autres questions à me poser au sujet de mon signalement ?

Lorsque vous effectuez un signalement via la Ligne d'Alerte Éthique, un numéro unique et aléatoire, appelé « Clé de Rapport », vous est attribué et il vous est demandé de définir un mot de passe.. En vous connectant à la plateforme à l'aide de cette clé de rapport et du mot de passe, vous pouvez ajouter des informations complémentaires à votre signalement. De plus, des questions supplémentaires, telles que des demandes d'informations manquantes ou de précisions sur le sujet, peuvent également vous être adressées via le même système. Pour cette raison, il est très important de suivre le signalement que vous avez effectué et de contribuer autant que possible à la résolution du processus. Nous vous recommandons de répondre, via la plateforme et dans les délais indiqués, aux questions qui vous sont adressées. De cette manière, vous et l'entreprise entrez dans un « dialogue anonyme » permettant non seulement d'identifier les irrégularités, mais aussi de les résoudre, quelle que soit leur complexité.

Les mêmes mesures de sécurité sont-elles appliquées lors du suivi des rapports ?

Toutes les communications relatives aux signalements et aux rapports sont traitées selon les mêmes principes de confidentialité que le rapport initial et l'anonymat est préservé.

Que se passe-t-il si je perds ma Clé de Rapport ou si j'oublie le mot de passe que j'ai créé ?

Afin de garantir le maintien de la sécurité et de la confidentialité, si vous perdez votre clé de rapport ou votre mot de passe, vous devrez effectuer un nouveau signalement. Dans votre nouveau signalement, il sera approprié de préciser qu'il est lié à un signalement que vous avez effectué précédemment.

Est-il possible de retirer le signalement que j'ai effectué ?

Une fois qu'un signalement a été transmis aux personnes autorisées au sein de TEMISA, il n'est plus possible de le retirer. Toutefois, vous pouvez créer un nouveau rapport afin d'indiquer votre demande de retrait ou de signaler que la situation a été mal comprise.